

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 15 mai 2017 à 19h10 en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
(portant uniquement sur le point à l'ordre du jour)
4. Dérogation mineure – 199 route 112
5. Levée de la séance.

Procès-verbal

Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Alain Brière, à 19h10.

Sont présents : Monsieur Michel Arseneault, conseiller au district # 2
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district #3
Monsieur Normand Lacroix, conseiller au district #4
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district #5

formant quorum.

Est absent : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district #1
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice-générale et secrétaire-trésorière.

17-05-3175 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Vote pour : 4

Vote contre :

17-05-3176 Dérogation mineure 199, Route 112, bâtiment principal

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Monsieur Éric Demers, à l'égard d'un projet d'agrandissement du bâtiment principal sur le lot 3 882 795;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à porter la marge de recul permise de 10,81 m, en vertu de l'article 6.2.1.2 du règlement de zonage 2003-052, à 9,44 m;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' il ne semble pas y avoir perte de jouissance, des propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE après l'étude d'une solution alternative, aucune - n'est possible pour répondre au besoin de l'établissement commercial;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

